

ENQUETE PUBLIQUE

Enquête Publique
relative au projet de révision du
Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Les Bordes
du 22 janvier 2018 au 23 février 2018 inclus

**CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE
ENQUETEUR**

Les présentes conclusions résultent de la demande de Mr le Maire de la commune de Les Bordes au Président du Tribunal Administratif d'Orléans, de désigner un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Les Bordes (Loiret). Ce projet a été arrêté lors du conseil municipal de la commune dans sa séance du 19 juillet 2017.

Au vu du dossier présenté, des explications justifiant les choix réalisés, de la visite des principaux lieux de la commune, des différents échanges aussi bien avec les responsables de l'élaboration du PLU, qu'avec la population,

Je constate :

- **Concernant l'enquête :**

Son déroulement régulier et sans aucun incident.

La mise à disposition du public d'un dossier complet à la mairie de Les Bordes durant toute la durée de l'enquête, soit durant 32 jours consécutifs, aux heures d'ouverture au public, mais également sur le site internet de la commune, avec accès à l'ensemble des pièces du dossier.

La publicité annonçant l'enquête publique diffusée dans deux journaux locaux, et affichée dans plusieurs lieux répartis sur l'ensemble du territoire de la commune.

La volonté de la mairie de Les Bordes de permettre à la procédure de se dérouler dans les meilleures conditions pour que le public puisse s'informer pleinement sur le projet.

La disponibilité du secrétariat de la mairie de Les Bordes, ainsi que des élus chargés de l'élaboration du PLU, envers le commissaire enquêteur, pour lui fournir toutes les explications nécessaires à sa compréhension des enjeux et des choix réalisés.

Une participation du public assez importante, aussi bien pour la consultation du dossier papier, que durant les permanences du commissaire enquêteur (nous ne disposons pas de chiffres sur la consultation du dossier via le site internet). Au total, 10 observations écrites ont été rédigées.

- **Concernant le contenu du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme :**

Un dossier complet avec une présentation précise des enjeux liés au projet, une évaluation environnementale détaillée, des objectifs précis donnant une vision claire des objectifs fixés, des choix

justifiés à partir de critères précis et partagés.

Une volonté affichée de maîtriser le développement de la commune par une progression régulière de la population permettant, de densifier les zones déjà urbanisées, tout en maintenant et même développant les espaces naturels et agricoles. Cette volonté semble assez largement partagée par la population.

La Mission Régionale d'Autorité environnementale Centre-Val de Loire ne s'est pas prononcée dans le délai de trois mois prévu à l'article R.104-25 du code de l'urbanisme, ce qui équivaut à un avis favorable.

Les personnes publiques consultées ont rendu un avis favorable au projet avec deux réserves auxquelles la Mairie de Les Bordes a apportée des réponses claires, et quelques remarques qui seront prises en compte dans la version définitive du projet.

Le projet a été élaboré en s'appuyant sur une concertation avec les habitants à travers, plusieurs réunions publiques et, la possibilité de faire part de leurs remarques par écrit tout au long de la procédure. Cette concertation semble avoir permis aux habitants intéressés de mieux comprendre les choix réalisés, tout en laissant quelques regrets à ceux dont les demandes n'ont pas été prises en compte dans la version soumise à enquête publique.

- **En tenant compte :**

Des échanges avec les responsables du projet, au sein de la Mairie de Les Bordes et de leur volonté, de faciliter la participation du public et d'approfondir les demandes formulées pour justifier la prise, ou la non prise en compte de celles-ci dans la version finale du projet.

Des réponses de M le Maire de Les Bordes aux observations écrites formulées par le public ou les PPA durant cette enquête publique, qui corrobore le fait que celles-ci induiront des modifications dans la version finale du PLU.

Je considère :

Que le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Les Bordes est un projet cohérent présentant des enjeux importants pour la commune et ses habitants pour les prochaines années.

Que les personnes publiques consultées sur ce projet ont données un avis favorable, hormis deux réserves auxquelles la mairie a répondu, et quelques remarques qui seront prises en compte.

Que la participation des habitants a été facilitée aussi bien durant le déroulement du projet que durant l'enquête publique, et qu'il n'y a eu aucune remise en cause du projet. Ainsi, les objectifs fixés par le PLU semblent assez largement partagés par la population.

Que ce projet doit permettre un développement maîtrisé de la commune en densifiant les zones déjà urbanisées, en particulier le centre-bourg, tout en renforçant le côté rurale de celle-ci.

Pour ces raisons, **j'émet un avis :**

FAVORABLE

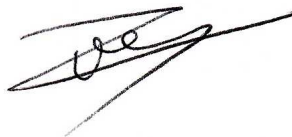
au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Les Bordes.

Cet avis est assorti de la **réserve suivante :**

Que les quelques remarques et modifications suites aux observations émises lors de cette enquête publique, et contenues dans la réponse M le Maire de Les Bordes à la note de synthèse du commissaire enquêteur, soient prises en compte dans la version finale du PLU.

Fait à Vienne en val le 23 mars 2018

Le Commissaire Enquêteur



Gérard ARRIVAULT